

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 février 2010, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :     Mme Marie-Eve D'Ascola  
                                  Mme Edith Coulombe  
                                  Mme Julie Plamondon  
                                  M. François Du Sablon  
                                  Mme Lisa Kennedy  
                                  M. Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

La directrice générale, madame Fabienne Mathieu et le secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Contribution spéciale au fonds municipal de remise en opération d'infrastructures – urgence Haïti;
4. Acceptation des procès-verbaux des séances des 18 et 25 janvier 2010;
5. Acceptation des comptes du mois;
6. Bordereau de correspondance;
7. Adoption du règlement numéro 10-617 – règlement établissant les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêts, la pénalité et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice 2010;
8. Présentation et acceptation du budget de l'année 2010 de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury;

9. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 04-501 pour un montant total de 176 600 \$:
  - a) rapport des résultats de l'appel d'offres public - acceptation de l'offre de financement;
  - b) courte échéance – modification des termes prévus dans le règlement numéro 04-501;
10. Programme de subvention 2010 de couches réutilisables;
11. Dépôt du certificat des procédures visant l'approbation des personnes habiles à voter – règlement d'emprunt numéro 10-620;
12. Demande de la Corporation du bassin de La Jacques-Cartier – contribution financière 2010;
- 2009 :
  13. Recommandations de paiements – projets d'infrastructures
    - a) mise aux normes du puits Piedmont - règlement numéro 07-555;
    - b) municipalisation des chemins dans le secteur du chemin de la Chouette - règlement numéro 09-607;
  14. Demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme Consultants Enviroconseil inc. – projet de municipalisation des chemins dans le secteur du chemin de la Chouette;
  15. Rapports des résultats des demandes de soumissions :
    - a) services professionnels pour le projet de réfection d'une partie du chemin de la Grande-Ligne, projet IF-0901;
    - b) services géotechniques pour le projet de réfection d'une partie du chemin de la Grande-Ligne, projet IF-0901;
  16. Recommandation de remboursement des frais de localisation et de réparation d'un bris d'aqueduc dans le secteur du Développement des Grands-Ducs;
  17. Recommandation d'achat de résidus forestiers provenant du déboisement dans le cadre du projet de prolongement de l'autoroute 73;
  18. Octroi d'un contrat d'achat de bacs bleus et bruns;
  19. Comité consultatif d'urbanisme :
    - a) nomination d'un nouveau membre au siège numéro 1;

- b) désignation d'une présidente et d'un vice-président;
20. Rapport des résultats de la demande de soumissions - réalisation du site WEB et de la maquette du journal local de la municipalité;
  21. Dépôt du rapport final 2009 – permis et certificats;
  22. Demande d'aide financière de l'APEL pour 2010;
  23. Rapport des demandes de soumissions – réalisation de l'inventaire et d'un plan d'action dans le cadre du Programme Climat municipalité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
  24. Demande d'aide financière – mérite individuel;
  25. Demande d'aide financière 2010 – Maison des jeunes l'Atôme;
  26. Engagement du personnel d'encadrement – programmation d'hiver;
  27. Avis de motion – règlement établissant la tarification du programme d'animation vacances 2010;
  28. Avis de motion – règlement autorisant la signature de l'entente modifiant l'entente concernant la Cour municipale commune de la ville de Saint-Raymond;
  29. Varia;
  30. Période de questions;
  31. Levée de la séance.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 05, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés. : 30-10

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur Robert Miller.

Il est proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 31-10

**CONTRIBUTION SPÉCIALE AU FONDS MUNICIPAL DE  
REMISE EN OPÉRATION D'INFRASTRUCTURES  
URGENCE HAÏTI**

Considérant qu'en raison du violent séisme qui a frappé plusieurs communes d'Haïti, dont sa capitale Port-au-Prince, le peuple haïtien vit un drame humain et matériel considérable marqué par la perte de vie de plusieurs milliers de personnes et la destruction massive des maisons et d'infrastructures de base, jetant à la rue le tiers de la population du pays dans des conditions plus que précaires;

Considérant l'amplitude des besoins qui devront être comblés pour redonner au peuple haïtien des infrastructures nécessaires à un retour à la vie normale, tous les efforts de la communauté internationale doivent être mis à contribution pour relever l'immense défi de reconstruction de ce pays parmi les plus pauvres de la planète;

Considérant que ce petit pays a su tisser au fil des ans une relation particulière avec le Québec, d'abord par une parenté de langue et ensuite par l'importance de la communauté québécoise d'origine haïtienne;

Considérant que les municipalités du Québec ont manifesté leur solidarité envers le peuple haïtien, dès les premières heures du drame qui secoue actuellement ce pays et ont sollicité l'UMQ pour agir et coordonner une aide spécifique, portant sur des volets propres à l'activité municipal;

Considérant qu'à cet effet, le président de l'UMQ a réuni d'urgence le conseil d'administration de l'union, lequel a rapidement entériné un plan d'action;

Considérant que ce plan mise sur l'expertise municipale et se décline en deux volets:

**Premièrement : Collecte de fonds**

- Toutes les municipalités québécoises sont immédiatement sollicitées pour adopter une résolution leur permettant de

contribuer directement à un fonds municipal de remise en opération d'infrastructures, à hauteur de 25 cents par citoyen, étant entendu que ce montant est un objectif et que toute générosité supplémentaire sera la bienvenue, tant les besoins à satisfaire seront immenses.

- De plus, si une municipalité désire solliciter ou recevoir des dons de ses propres citoyens désireux de contribuer à cette initiative, elle pourra le faire.
- Les contributions municipales destinées au fonds dédié à cette fin devront être faites à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, porter la mention « Urgence Haïti » et être expédiées aux bureaux de l'UMQ au 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (Québec), H3A 2M7.
- L'union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.

#### **Deuxièmement : Expertise municipale**

- L'ensemble du milieu municipal est également sollicité, dès maintenant, afin d'identifier des personnes-ressources dans diverses spécialités, qui pourraient être déployées au moment opportun pour aider sur place à la remise en opération des infrastructures et équipements municipaux visés.
- Dans un premier temps, cette contribution en ressources humaines sera répertoriée par l'UMQ, qui verra par la suite à coordonner ses efforts avec d'autres organismes en fonction des besoins prioritaires, et à les arrimer avec le financement disponible. Une section « Urgence Haïti » a également été intégrée sur le site Internet de l'UMQ à l'adresse [www.umq.qc.ca](http://www.umq.qc.ca) et un courriel sur : [info@umq.qc.ca](mailto:info@umq.qc.ca) pour permettre l'expression des contributions en ressources humaines.

Considérant que l'union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition des comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds;

Considérant que les municipalités québécoises sont habilitées par les lois qui les gouvernent à contribuer à une telle initiative (se référer aux extraits de la Loi sur les compétences

municipales, de la Loi sur les cités et villes et des lois fédérale et provinciale sur l'impôt produits en annexe à la présente résolution);

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu :

Que les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury adhèrent à la proposition soumise par le conseil d'administration de l'UMQ et autorise une contribution à hauteur de 25 cents per capita à verser au fonds municipal de remise en opération d'infrastructures à l'aide d'un chèque émis à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, portant la mention « Urgence Haïti ».

Que les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury invitent ses citoyens à contribuer également à ce fonds en remettant leurs dons directement à la municipalité qui émettra un reçu de charité sur demande de ceux-ci.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 32-10

#### **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 18 ET 25 JANVIER 2010**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des séances des 18 et 25 janvier 2010, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter les procès-verbaux des 18 et 25 janvier tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 33-10

#### **ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter le rapport du secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de janvier et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour janvier totalisant 553 847,89 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de janvier, se chiffrant à 78 944,19 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 47 852,51 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 34-10

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 8 février 2010.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 35-10

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10-617 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX D'INTÉRÊTS, LA PÉNALITÉ ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DU COMPTE DE TAXES POUR L'EXERCICE 2010**

Considérant qu'une copie du règlement numéro 10-617 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'adopter le règlement numéro 10-617 établissant les taux d'intérêts, la pénalité et les modalités de paiement du comptes de taxes pour l'exercice 2010 comportant onze pages et quatre annexes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 36-10

**PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU BUDGET DE  
L'ANNÉE 2010 DE L'OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY**

Considérant que la municipalité a reçu du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury le rapport des prévisions budgétaires de l'année 2010;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil accepte les prévisions budgétaires de l'année 2010 de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury telles que déposées.

La contribution financière de la municipalité au budget d'opération dudit organisme est de 3 848 \$.

L'ajustement de la contribution définitive pour l'année 2010 sera effectué suite au dépôt des états financiers 2010 dudit organisme à la municipalité au printemps 2011.

Une copie de la présente résolution sera transmise à :

- Société d'habitation du Québec; et
- L'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury

Adoptée à l'unanimité.

**REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
NUMÉRO 04-501 POUR UN MONTANT TOTAL DE 176 600  
\$**

Rés. : 37-10

**RAPPORT DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES  
PUBLIC ACCEPTATION DE L'OFFRE DE  
FINANCEMENT**



Il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury acceptent l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 176 600 \$ par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 04-501, au prix de 98,028, échéant en série cinq ans comme suit :

|              |            |       |                 |
|--------------|------------|-------|-----------------|
|              | 12 600 \$  | 1,5 % | 17              |
| février 2011 |            |       |                 |
|              | 13 000 \$  | 2,0 % | 17 février 2012 |
|              | 13 500 \$  | 2,5 % | 17 février 2013 |
|              | 14 000 \$  | 3,0 % | 17 février 2014 |
|              | 123 500 \$ | 3,3 % | 17 février 2015 |

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 38-10

**COURTE ÉCHÉANCE – MODIFICATION DES  
TERMES PRÉVUS AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
NUMÉRO 04-501**

Considérant que conformément au règlement d'emprunt numéro 04-501, les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury souhaitent emprunter par billets un montant total de 176 600 \$;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billets au montant de 176 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 04-501 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 17 février 2010;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

|        |                           |
|--------|---------------------------|
| 2011 : | 12 600 \$                 |
| 2012 : | 13 000 \$                 |
| 2013 : | 13 500 \$                 |
| 2014 : | 14 000 \$                 |
| 2015 : | 14 500 \$                 |
| 2015 : | 109 000 \$ (à renouveler) |

Que pour réaliser cet emprunt, les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury émettent pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (à compter du 17 février 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 04-501, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 39-10

### **PROGRAMME DE SUBVENTION 2010 DE COUCHES RÉUTILISABLES**

Considérant que le programme de subvention pour l'achat de couches réutilisables permet de soutenir les nouvelles familles qui désirent contribuer à la protection de l'environnement;

Considérant qu'il pourrait également permettre de réduire les déchets et les frais qui s'y rattachent;

Considérant que ce projet s'intègre parfaitement dans un processus de développement durable puisqu'il prend en compte les trois domaines, soit social, économique et environnemental;

Considérant que les sommes nécessaires à la présente dépense sont prévues au budget 2010;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le programme d'aide financière, visant à subventionner

l'achat de couches réutilisables, soit renouvelé et qu'une enveloppe d'environ 2 000 \$ y soit dédiée;

- Que les modalités du programme se définissent comme suit :

On entend par « couches réutilisables », un ensemble composé d'un minimum de 20 couches en tissu réutilisables;

Le montant de la subvention pour l'acquisition de couches réutilisables équivaut à 50 % du coût d'acquisition avant les taxes, sans excéder 100 \$ par enfant;

Les personnes admissibles à une subvention pour l'acquisition de couches réutilisables, sont les personnes qui résident sur le territoire de la municipalité et détentrices de l'autorité parentale d'un enfant âgé de moins d'un an au moment de l'acquisition;

La demande de subvention doit être faite par écrit et contenir l'information et les documents suivants :

- La facture originale de l'acquisition des couches réutilisables;
- Une copie d'une preuve de résidence soit du compte de taxe ou du bail;
- Une copie d'une preuve de naissance émanant d'une autorité compétente ou du certificat de naissance.

Le programme de subvention peut se terminer sur décision du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 40-10

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PROCÉDURES VISANT L'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 10-620**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil accuse réception du certificat du secrétaire-trésorier, daté du 2 février 2010, faisant suite à la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt numéro 10-620, ayant pour objet l'achat d'équipements de déshydratation des boues à l'usine d'épuration des eaux.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 41-10

**DEMANDE DE LA CORPORATION DU BASSIN DE  
LA JACQUES-CARTIER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE  
2010**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accorder une aide financière de 2 269 \$ à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier pour l'année 2010.

Le secrétaire-trésorier confirme les disponibilités budgétaires au poste de la section administration du budget 2010 (poste numéro 02-190-51-970).

Adoptée à l'unanimité.

**RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS – PROJETS  
D'INFRA-STRUCTURES 2009**

Rés. : 42-10

**MISE AUX NORMES DU PUIS PIEDMONT –  
RÈGLEMENT NUMÉRO 07-555**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de mise aux normes du puits Piedmont, projet IF-0501;

Considérant que le conseil a adopté le 9 juillet 2007 le règlement numéro 07-555 ayant pour objet les travaux de mise aux normes du puits Piedmont;

Considérant la résolution numéro 271-09 du 24 août 2009 portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de mise aux normes du puits Piedmont;

Considérant la recommandation de monsieur Denis Pinard, ingénieur de la firme Génio, datée du 8 février 2010;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter le rapport de monsieur Denis Pinard, ingénieur de la firme Génio, daté du 8 février 2010 relativement à la recommandation de paiement numéro 3 pour les travaux de mise aux normes du puits Piedmont, projet IF-0501.

Le conseil autorise le paiement d'un montant de 13 151,95 \$, incluant les taxes, à l'entreprise Pro-Pompe J.C.M., conditionnel à la remise du cautionnement d'entretien, de l'attestation de conformité de la Commission de la Santé et de la Sécurité au travail, de l'avis de fermeture de la Commission de la Construction du Québec, à la déclaration solennelle et quittance des sommes dues par l'entrepreneur.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 07-555 dont le secrétaire-trésorier confirme les disponibilités.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 43-10

**MUNICIPALISATION DES CHEMINS DANS LE SECTEUR  
DU CHEMIN DE LA CHOUETTE – RÈGLEMENT  
NUMÉRO 09-607**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de voirie pour la municipalisation des chemins de la Chouette, du Geai-Bleu, des Parulines et du Bruant;

Considérant que le conseil a adopté le 8 juin 2009 le règlement numéro 09-607, ayant pour objet les travaux de voirie pour la municipalisation desdits chemins;

Considérant que la résolution numéro 199-09 datée du 8 juin 2009 portait sur l'octroi du contrat pour les travaux de voirie pour la municipalisation de ces chemins;

Considérant la recommandation de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc., datée du 21 janvier 2010;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter le rapport de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc., daté du 21 janvier 2010 relativement à la recommandation de paiement numéro 3, pour les travaux de voirie pour la municipalisation des chemins de la Chouette, du Geai-Bleu, des Parulines et du Bruant.

Le conseil autorise le paiement d'un montant de 75 484,25 \$ (incluant les taxes) à l'entreprise Les Constructions Lachance et Goulet inc., portant sur la libération de la retenue finale de 5 % en échange du cautionnement d'entretien (déjà remis) incluant la directive de changement numéro 7 sur la pose de glissières de sécurité.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 09-607.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 44-10

**DEMANDE D'AJUSTEMENT D'HONORAIRES  
PROFESSIONNELS DE LA FIRME CONSULTANTS  
ENVIROCONSEIL INC. – PROJET DE  
MUNICIPALISATION DES CHEMINS DANS LE SECTEUR  
DU CHEMIN DE LA CHOUETTE**

Considérant que l'entreprise Enviroconseil a été mandatée (résolutions numéros 54-09 et 225-09) pour la réalisation des plans et devis et surveillance des travaux, projet numéro IF-0701;

Considérant que l'entreprise Enviroconseil a déposé une demande d'ajustement d'honoraires justifié par une complexification des tâches, relativement au bon déroulement du chantier et de la bonne réalisation des travaux;

Considérant que le Service des travaux publics a négocié, de gré à gré, directement avec l'entreprise Enviroconseil qui accepte un règlement pour des travaux additionnels d'un montant de 10 040 \$, plus les taxes applicables;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil autorise la dépense de 10 040 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux supplémentaires d'ingénierie effectués par l'entreprise Enviroconseil dans le cadre du projet cité précédemment.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront puisées à même le règlement d'emprunt numéro 09-607, projet IF-0708.

Adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT DES RÉSULTATS DES DEMANDES DE SOUMISSIONS :**

Rés. : 45-10

**SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE, PROJET IF-0901**

Considérant que le Service des travaux publics a invité trois firmes à soumissionner dans le cadre de la réfection de voirie du chemin de la Grande-Ligne (IF-0901);

Considérant que la plus basse soumission reçue, soit celle des Consultants Enviroconseil inc. pour un montant de 18 930 \$ (étapes 1 et 2), plus les taxes applicables est conforme aux exigences de la municipalité;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accorder le mandat à la firme Consultants Enviroconseil inc. pour la réalisation des travaux de l'étape 1 (relevés de terrain) et de l'étape 2 (plans et devis) au coût maximum de 18 930 \$, plus les taxes applicables.

Le conseil autorise le directeur des travaux publics à mandater ladite firme, pour les étapes 1 (relevés de terrain) et de l'étape 2 (plans et devis), selon les montants indiqués à la soumission.

Les documents d'appel d'offres, l'offre de services professionnels reçue des Consultants Enviroconseil inc. et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes requises pour couvrir la présente dépense, seront puisées à même le règlement d'emprunt à être adopté à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 46-10

**SERVICES GÉOTECHNIQUES POUR LE PROJET DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE, PROJET IF-0901**

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées auprès de trois laboratoires pour la réalisation d'une étude géotechnique, dans le cadre de la réfection de voirie du chemin de la Grande-Ligne (IF-0901);

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de Laboratoire S.M. inc. pour un montant de 7 200 \$ excluant les taxes applicables et qu'elle est conforme;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que le conseil municipal octroie le contrat d'étude géotechnique à la firme qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Laboratoire S.M. inc. au coût de 7 200 \$ excluant les taxes applicables.

Les documents d'appel d'offres et l'offre de services professionnels reçus de Laboratoire S.M. inc. et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt à être adopté à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 47-10

**RECOMMANDATION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LOCALISATION ET DE RÉPARATION D'UN BRIS D'AQUEDUC DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES GRANDS-DUCS**

Considérant que les travaux ont été réalisés en régie et pour ce faire, le service a dû louer des équipements et faire appel à une entreprise spécialisée pour la localisation et la réparation de la fuite d'aqueduc;

Considérant que différents niveaux de difficultés ont été rencontrés au moment de l'exécution des travaux tels que la localisation, la profondeur, la largeur, la présence de la nappe d'eau



et de gel, les travaux de nuit, etc., et qu'il a fallu mettre en place des mesures particulières pour respecter les exigences de la Commission de la Santé et de la Sécurité au travail;

Considérant que nous avons retenu les services de la Cie Wilfrid Allen sur une base horaire selon les taux de location de machinerie lourde et de main d'œuvre du ministère des Transports du Québec, année 2009;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil entérine la dépense pour les travaux de localisation et de réparation de la fuite d'aqueduc du chemin de la Nyctale pour un montant de 5 500 \$, plus les taxes applicables.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-412-00-444.

Le secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 48-10

**RECOMMANDATION D'ACHAT DE RÉSIDUS FORESTIERS PROVENANT DU DÉBOISEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73**

Considérant que des agents structurants tels les résidus forestiers sont nécessaires au procédé de compostage opéré par la municipalité pour la valorisation des boues de fosses septiques et autres résidus organiques;

Considérant que 1 500 tonnes de copeaux nous sont offertes gratuitement par le ministère des Transports du Québec, suite aux travaux de déboisement devant être effectués cet hiver;

Considérant que la municipalité devra seulement défrayer le coût de transport estimé à 5 \$ la tonne;

Considérant qu'en plus des applications au niveau du compostage, ces résidus peuvent être également être utilisés

comme paillis ainsi que comme matériel de recouvrement dans le but de prévenir la sédimentation;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que la municipalité fasse l'acquisition de 750 tonnes de résidus forestiers offertes par le ministère des Transports du Québec et en paie le transport uniquement. Les sommes pour payer la présente dépense sont disponibles au poste numéro 02-490-00-519.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 49-10  
**BRUNS**

### **OCTROI D'UN CONTRAT D'ACHAT DE BACS BLEUS ET**

Considérant que la municipalité nécessite l'utilisation des bacs roulants pour la récupération des matières résiduelles sur son territoire;

Considérant que la firme Ecoloxia offre des bacs bleus et bruns aux tarifs de 61,82 \$ et 57,86 \$;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil fasse l'acquisition de 50 bacs bleus de 360 litres au coût de 61,82 \$ et de 25 bacs bruns de 240 litres au coût de 57,86 \$, plus les taxes applicables et octroie le contrat à la firme Ecoloxia.

Le secrétaire-trésorier confirme que les sommes sont disponibles à cette fin et pourront être prélevées du poste 04-452-14-699.

Adoptée à l'unanimité.

### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Rés. : 50-10

### **NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AU SIÈGE NUMÉRO 1**

Considérant que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 04-497 constituant un comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement numéro 96-394;

Considérant les articles 4 et 7 dudit règlement concernant la formation du comité et la durée des mandats des membres;

Considérant qu'en vertu de l'article 4 du règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, celui-ci est composé d'un minimum de cinq et d'un maximum de sept membres votants nommés par résolution du conseil;

Considérant qu'un siège est devenu vacant à la suite du départ de madame Hélène Michaud;

Considérant que monsieur Pierre Gagnon est un citoyen bien impliqué depuis 45 ans dans le développement de la municipalité;

Considérant la recommandation favorable des membres dudit comité en date du 27 janvier 2010;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'entériner la nomination de monsieur Pierre Gagnon, domicilié à Stoneham-et-Tewkesbury à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 1.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 51-10

### **DÉSIGNATION D'UNE PRÉSIDENTE ET D'UN VICE-PRÉSIDENT**

Considérant que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 04-497 constituant un comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement numéro 96-394;

Considérant qu'en vertu de l'article 6 dudit règlement, le conseil municipal doit entériner à chaque année la désignation des membres du comité consultatif d'urbanisme aux postes de président et de vice-président dudit comité;

Considérant qu'en vertu du présent règlement, la durée du mandat des membres est de deux ans;

Considérant que le mandat est renouvelable et révocable en tout temps sur résolution du conseil;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il est justifié de révoquer le poste numéro 2 occupé par monsieur Gontran Blouin;

Considérant qu'à la réunion du 27 janvier 2010, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont adopté une résolution recommandant au conseil municipal les désignations de madame Marie-Eve D'Ascola au poste de présidente et de monsieur Dominic Aubé au poste de vice-président dudit comité consultatif d'urbanisme;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'entériner, conformément au règlement numéro 04-497 constituant un comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement numéro 96-394 :

1. La révocation du mandat au poste numéro 2 occupé par monsieur Gontran Blouin;
2. La désignation de madame Marie-Eve D'Ascola au poste numéro 2;
3. La désignation de monsieur François Du Sablon au poste numéro 4;
4. La désignation de madame Marie-Eve D'Ascola à titre de présidente et de monsieur Dominic Aubé à titre de vice-président du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 52-10

**RAPPORT DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS – RÉALISATION DU SITE WEB ET DE LA MAQUETTE DU JOURNAL LOCAL DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2010 prévoit un projet de concept d'un nouveau site Internet et la création d'une nouvelle maquette pour le Petit Rapporteur (projet numéro UR-1001);

Considérant que des soumissions sur invitation auprès de cinq firmes spécialisées ont été demandées;

Considérant la recommandation du comité d'évaluation desdites soumissions;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Édith Coulombe et résolu d'octroyer le contrat de réalisation du nouveau site Internet de la municipalité et la création d'une nouvelle maquette pour le Petit Rapporteur à la firme qui a présenté l'offre ayant cumulé le plus de pointage à l'égard des services professionnels et du prix (système de pondération), soit la firme Paris Communication, au prix total 20 440 \$, plus les taxes applicables.

Les documents d'appel d'offres ainsi que l'offre de services professionnels reçus de la firme Paris Communication et la présente résolution font partie du contrat liant les partis.

Le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le fonds de roulement de la municipalité (projet numéro UR-1001).

Le secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 53-10  
**CERTIFICATS**

### **DÉPÔT DU RAPPORT FINAL 2009 – PERMIS ET**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accuser réception du rapport final des permis et certificats préparé par le directeur du Service d'urbanisme pour l'année 2009 représentant une valeur déclarée de 30 292 717 \$ comparativement à 28 854 126 \$ pour l'année 2008.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 54-10

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'APPEL POUR 2010**

Considérant la demande d'aide financière de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles pour l'année 2010;

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil, de l'importance de ladite association pour notre municipalité compte tenu de sa mission dans la protection de l'environnement;

Considérant que le budget 2010 de la municipalité prévoit les sommes requises pour accorder une aide financière à ladite association;

Considérant la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil accorde une subvention de 15 000 \$, à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles pour l'année 2010.

La subvention sera effectuée en trois versements de 5 000 \$, soit au cours des mois de juin, juillet et septembre.

Le secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir la présente dépense sont disponibles (poste budgétaire numéro 02-460-01-970).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 55-10

**RAPPORT DES DEMANDES DE SOUMISSIONS –  
RÉALISATION DE L'INVENTAIRE ET D'UN PLAN  
D'ACTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMAT  
MUNICIPALITÉ DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

Considérant que la municipalité émet, par le biais de ses activités courantes telles la gestion des matières résiduelles, l'entretien des chemins, la consommation énergétique et l'utilisation de réfrigérants, des gaz à effet de serre (GES) composés notamment de dioxyde de carbone, de méthane, d'oxydes nitreux et d'hydrocarbures;

Considérant que la municipalité est propriétaire d'un site d'enfouissement fermé depuis 2004 qui émet des biogaz;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a mis en place un programme permettant aux municipalités de réaliser un inventaire des GES émis sur leur territoire et de mettre en place un plan d'action visant leur réduction;

Considérant que la municipalité a déposé en septembre 2009 une demande de subvention au programme Climat municipalités (volet1) et que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a confirmé, le 6 janvier 2010, l'octroi d'une aide financière maximale de 51 680 \$;

Considérant que la municipalité a reçu deux offres de service de firmes spécialisées afin de réaliser l'inventaire des GES ainsi que le plan d'action afin de réduire ces émissions;

Considérant que les firmes Écoressources et SNC Lavalin ont soumissionné en deçà de 25 000 \$, que les deux firmes sont formées de professionnels hautement qualifiés pour réaliser la tâche confiée et que les deux offres de service proposent essentiellement les mêmes éléments;

Considérant que l'offre de service de SNC Lavalin est de 19 720 \$, plus les taxes et qu'elle est inférieure à celle de la firme Écoressources;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu de mandater le firme SNC Lavalin Environnement pour la réalisation de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan de réduction de ses émissions, le tout conformément aux exigences du programme prévues aux annexes 1 et 2 du cadre normatif, pour un montant 19 720 \$, plus les taxes, selon les modalités décrites dans l'offre de service datée du 14 octobre 2009.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même l'aide financière confirmée dans le cadre du programme Climat municipalités (volet 1).

Adoptée à l'unanimité.

Considérant que la demande de mesdames Marie et Catherine Levasseur répond aux conditions d'admissibilité énumérées dans la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes locaux et régionaux et au mérite individuel;

Considérant que mesdames Marie et Catherine Levasseur participent au ProFoot England Tour 2010;

Considérant que mesdames Levasseur s'impliqueront dans la communauté en animant un atelier de soccer à l'été 2010;

Considérant que le montant du soutien financier est disponible dans le poste budgétaire 02-701-94-970;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accorder une aide financière totale de 300 \$ à mesdames Marie et Catherine Levasseur dans le cadre du volet Mérite individuel.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 57-10

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2010 – MAISON DES JEUNES L'ATÔME**

Considérant qu'un conseil d'administration permanent légalement constitué gère les affaires de la Maison des jeunes l'Atôme;

Considérant le soutien financier de 20 000 \$ prévu par le conseil municipal lors de l'adoption de son budget d'opération pour l'année 2010;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture afin de procéder au paiement de ce montant en quatre versements égaux;

Considérant l'importance accordée à l'implication des jeunes dans notre municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à procéder au paiement d'une aide financière au montant de 20 000 \$ à la Maison des jeunes l'Atôme et ce, en quatre versements égaux de 5 000 \$ prévus pour les mois de janvier, mars, juillet et octobre 2010. De plus, nous comptons sur la collaboration



de la Maison des jeunes pour participer avec la municipalité à certaines activités de loisirs proposées dans le courant de l'année 2010. Les sommes sont disponibles au poste budgétaire numéro 02-701-95-970 du Service des loisirs et de la culture.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 58-10

**ENGAGEMENT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT – PROGRAMMATION D'HIVER**

Considérant la demande du ministère du Revenu du Québec exigeant que tous les professeurs de nos programmations soient placés sur notre liste de paie;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter le rapport du Service des loisirs et de la culture pour l'embauche des professeurs énumérés ci-dessous sur notre liste de paie visant les activités de la programmation hiver 2010:

|                                      |        |           |
|--------------------------------------|--------|-----------|
| Workout du midi                      | Madame | Christine |
| Bergeron                             |        |           |
| Techniques Pilates et Yoga dynamique | Madame | Sophie    |
| Ouellet                              |        |           |

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DU PROGRAMME D'ANIMATION VACANCES 2010**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement établissant la tarification du programme d'animation vacances 2010.

---

Robert Miller, maire

**AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE CONCERNANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement autorisant la signature de l'entente modifiant l'entente concernant la cour municipale commune de la ville de Saint-Raymond.

---

Robert Miller, maire

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

Rés. : 59-10

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 37, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

---

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Michel Chatigny, secrétaire-trésorier